



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

énergie marémotrice

Question écrite n° 14106

Texte de la question

M. Damien Meslot attire l'attention de Mme la secrétaire d'État chargée de l'écologie sur une source d'énergie renouvelable qui n'a pas été évoquée au cours du Grenelle de l'environnement. En effet, parmi les énergies renouvelables, il existe les eaux de surface provenant des ruisseaux, des rivières et des fleuves qui peuvent constituer une source abondante d'énergie au moyen de turbines marémotrices. Ainsi, l'usine marémotrice de la Rance est capable de produire 10 000 kilowatts pour chaque groupe bulbe. C'est pourquoi il lui demande de bien vouloir lui faire part de sa position sur l'usage de turbines alimentées par les eaux de surface dans la production d'électricité et de lui indiquer quelles mesures elle entend prendre pour développer cette source d'énergie.

Texte de la réponse

L'énergie hydroélectrique constitue aujourd'hui la première source d'énergie renouvelable pour la production d'électricité, avec un productible d'environ 70 GWh/an, soit plus de 12 % de la production électrique française. Le Grenelle de l'environnement affiche l'ambition française de développer la part des énergies renouvelables dans notre mix énergétique. L'un des comités opérationnels, mis en place pour décliner ces décisions, a la charge de définir un programme de développement des énergies renouvelables à haute qualité environnementale, qui permettra d'augmenter la production de 20 millions de tonnes équivalent pétrole par an à l'horizon 2020. Dans ce cadre, l'hydroélectricité continuera de constituer une part très importante de la production d'énergie renouvelable, même si ses perspectives de développement sont plus limitées que pour les nouvelles technologies de l'énergie (la majeure partie des sites ayant déjà été équipée au cours du XXe siècle). Le Grenelle de l'environnement s'attachera à favoriser le développement des capacités de production hydroélectriques dans le respect de l'environnement et en particulier des milieux aquatiques. Le comité opérationnel « énergies renouvelables » est chargé de faire des propositions en ce sens. Par ailleurs, en plus de l'énergie hydraulique des cours d'eau et de l'énergie des marées exploitée par l'usine marémotrice de la Rance, de nouvelles perspectives s'ouvrent dans le domaine des énergies marines, que ce soit l'énergie des courants marins ou océaniques dite « hydrocinétique » ou celle des vagues dite « houlomotrice ». Cependant, l'exploitation de cette énergie nécessite encore des travaux de recherche et développement pour valider la technologie des actuels prototypes et envisager ainsi le développement d'installations industrielles.

Données clés

Auteur : [M. Damien Meslot](#)

Circonscription : Territoire-de-Belfort (1^{re} circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 14106

Rubrique : Énergie et carburants

Ministère interrogé : Écologie

Ministère attributaire : Écologie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 8 janvier 2008, page 132

Réponse publiée le : 18 mars 2008, page 2300